

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(*affichage et presse*)

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations de compétences le maire a renoncé au droit de préemption urbain pour la parcelle mise en vente dernièrement n° AN 476, 1284 route de Cour-Cheverny.

MUTUALISATION DE MATERIEL ET DE PERSONNEL AVEC FONTAINES-EN-SOLOGNE

Les travaux d'entretien de voirie et chemins ruraux (broyage, élagage, calcaires) nécessitent du matériel spécifique ainsi que du personnel formé. Les communes ne disposent pas de tous les équipements adaptés. Souvent un seul agent peut intervenir, ralentissant ainsi l'exécution des tâches. À partir de ce constat les communes de FONTAINES-EN-SOLOGNE et TOUR-EN-SOLOGNE ont estimé que la mise en commun de matériel et de personnel pourrait y remédier et permettrait de la souplesse dans l'exécution de leur compétence. Une convention sera signée pour permettra de régler les modalités pratiques et financières de cette entente.

CREATION D'UN ESPACE CAVURNE AU CIMETIERE ET FIXATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal avait décidé d'élargir l'offre de concessions pour les défunts incinérés. Il existe déjà au cimetière communal un espace cinéraire comprenant des cases de columbarium et un jardin de dispersion. Un espace dédié aux cavurnes a été délimité. La cavurne est un petit caveau d'un m², construit en pleine terre et pouvant contenir plusieurs urnes. Il permet aux familles de pouvoir se recueillir de manière individuelle et personnalisée. Le tarif sera le suivant : 34 € pour 15 ans et 85 € pour 30 ans. Le règlement du cimetière devenu obsolète a été remanié pour cette nouvelle offre. Il est tenu à la disposition du public.

DENOMINATION D'UNE PLACE « DES COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

Afin d'accéder à la demande du Comité Départemental de l'UNC, le parking dernièrement créé à l'arrière de la salle des fêtes, en direction de l'aire multisports, sera baptisé place « des « combattants d'Afrique du Nord ».

SIGNATURE D'UNE MOTION CONCERNANT LA CANDIDATURE DE PARIS AUX JEUX OLYMPIQUES 2024

Sollicité par l'association des Maires de France, le Conseil Municipal a décidé de voter une motion de soutien à la candidature de la ville de PARIS aux JO de 2024, estimant que l'organisation des JO en France aurait un impact sur les lieux d'épreuves et que le soutien de l'ensemble du territoire serait un atout important.